

Mouvement ouvrier

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **30 (1938)**

Heft 8

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pas sans raison que l'on compare cette loi, quant à sa portée, à l'introduction de la journée de huit heures.

La loi sur les vacances est naturellement une œuvre collective du gouvernement. Toutefois, le mérite principal en revient indéniablement à Gustave Möller, le Ministre de la Prévoyance sociale. C'est à son initiative, à sa ténacité comme à sa parfaite connaissance de la matière qu'on doit d'avoir pu réaliser en si peu de temps — en deux ans environ — une réforme sociale de si grande envergure.

Mouvement ouvrier.

Les conditions de travail des employés.

Au début de 1937, la Société suisse des commerçants a entrepris une enquête sur les conditions de travail de ses membres au cours de 1936. Ses résultats, commentés par M. le Dr K. Bruschweiler, de l'Office fédéral de statistique, ont paru en langue allemande sous forme de brochure; nous en avons largement fait usage ci-dessous.

L'enquête s'est étendue à 14,000 membres, c'est-à-dire à la huitième partie environ de tous les employés de l'industrie privée. Elle peut donc prétendre traduire effectivement la situation de cette catégorie de salariés. Les chiffres publiés permettent également des comparaisons très intéressantes avec la statistique des salaires à laquelle la Société suisse des commerçants a procédé au cours de la période de haute conjoncture (1928).

A. Salaires.

1^o Employés du sexe masculin.

10,818 des 13,913 questionnaires concernent les employés du sexe masculin. Leur salaire annuel moyen a passé de 5628 francs en 1928 à 4776 francs en 1936. Toutefois, les modifications intervenues de 1928 à 1936 en ce qui concerne l'âge des intéressés n'ayant pas été sans influence sur cette moyenne, ces chiffres ne permettent donc pas une très large interprétation. Mais les inconvénients qui résultent de cette modification de la répartition des intéressés selon l'âge peuvent être compensés si l'on établit le salaire moyen en adoptant toujours la même répartition d'âge. Les chiffres des tableaux ci-dessous, relatifs à la répartition des salaires par classes de communes ont été établis, aussi bien pour 1928 que pour 1936, sur la base de la structure d'âge des employés ayant participé à l'enquête de 1936. De cette manière, nous obtenons en quelque sorte une moyenne standardisée permettant de comparer exactement les résultats des deux enquêtes, de même que les diverses classes de communes entre elles:

Salaires annuels moyens standardisés, selon les classes de communes:

Classes de communes	Salaires annuels de 1936, en francs	Recul de 1928 à 1936, en %
Communes rurales	4650	15,1
Petites villes	4628	13,3
Villes de moyenne importance	4700	18,6
Grandes villes	5004	18,9

Ainsi, en 1936 les salaires du personnel masculin avaient diminué de 15 à 19 pour cent depuis 1928. Toutefois, comme les salaires ont marqué une tendance à la hausse, non pas jusqu'en 1928 seulement mais jusqu'en 1931, on peut admettre que la baisse est encore plus considérable. Le tableau ci-dessus indique, par ailleurs, que les employés des grandes villes ont perdu leur situation privilégiée. Alors qu'en 1928 les employés habitant les grandes agglomérations touchaient un salaire supérieur de 700 francs en moyenne aux salaires versés dans les communes rurales, nous constatons qu'en 1936 cette différence n'est plus que de 350 francs. Dans les grandes villes comme dans celles de moyenne importance, les salaires ont subi une baisse plus forte que dans les petites villes et dans les communes rurales.

Pour toutes les classes de communes, la baisse des salaires intervenue de 1928 à 1936 a atteint 945 francs en moyenne, soit 16,5 pour cent. Nous sommes dans l'obligation d'admettre qu'en réalité les conditions de salaires des employés du sexe masculin sont quelque peu inférieures aux résultats de la statistique. En effet, ce sont toujours les éléments les plus capables qui s'organisent syndicalement, des éléments relativement mieux payés que les employés qui demeurent à l'écart de l'organisation. En outre, la baisse nominale des salaires mentionnée plus haut ne tient pas compte de la perte des augmentations régulières qui, en période normale, résultant de l'âge et du développement naturel des connaissances et des capacités professionnelles.

Selon les catégories d'âge, nous constatons de grandes différences de salaire. Les employés les plus jeunes (jusqu'à 24 ans) touchent dans leur immense majorité les salaires les plus bas. Deux tiers d'entre eux ne gagnent pas plus de 3000 francs par an. Au fur et à mesure que l'âge augmente, les salaires sont plus différenciés; d'une manière générale, ils augmentent. Nous constatons qu'à partir de l'âge de 45 ans, les employés retombent, et cela dans une proportion toujours plus considérable, dans les catégories inférieures de salaire. Comparativement à 1928, nous constatons pour toutes les catégories d'âge un mouvement régressif très marqué des classes élevées de salaires vers les classes inférieures. L'avitissement général des conditions de salaire se traduit déjà par le seul fait qu'à l'heure actuelle les employés obtiennent vers l'âge de 40 à 44 ans seulement les salaires qu'ils touchaient déjà à l'âge de 30 ou 34 ans en 1928. Ce sont les employés entre 25 et 39 ans qui ont subi les baisses de salaires relativement les plus fortes, soit de 17 à 18%. Parallèlement à la baisse directe des salaires, le niveau de vie a été diminué d'une manière indirecte en versant au personnel nouvellement entré des salaires de début inférieurs à ceux payés précédemment.

Parallèlement à l'âge, la position dans la profession est un facteur déterminant du salaire. Ces deux facteurs sont d'ailleurs intimement liés, l'avancement dépendant non seulement des capacités professionnelles mais aussi en grande partie de l'âge. Le personnel supérieur ou, si cette expression est trop forte, le personnel que nous pourrions appeler gradé, constitue le quart des salariés qui ont participé à cette enquête. Cette proportion augmente avec l'âge. Alors qu'en 1936, le salaire moyen du personnel non gradé était de 4199 francs, celui du personnel gradé atteignait 6745 francs. Il était donc supérieur de 60%. Les différences de salaires entre les deux catégories augmentent avec l'âge. L'employé non gradé ayant atteint la 45^e année d'âge n'a en somme plus d'amélioration à attendre. Le personnel gradé, par contre, bénéficie encore d'augmentations de salaires jusqu'à sa 55^e année environ.

La répartition des intéressés selon l'état-civil montre que le salaire des employés mariés est en moyenne de 68,5% supérieur à celui des célibataires. Mais cet état considérable est dû principalement à la différence d'âge entre

les deux catégories. Les employés mariés sont naturellement plus âgés que les célibataires. Toutefois, l'état-civil ne laisse pas d'influencer la fixation des salaires. Une comparaison des salaires d'employés mariés et célibataires du même âge indique, en ce qui concerne par exemple les catégories d'âge de 25 à 39 ans, que les salaires des employés mariés sont plus élevés de 17 à 19% que ceux de leurs collègues célibataires. Cette différence ne laisse pas d'être surprenante et montre que, dans l'industrie privée, le principe du salaire social est plus répandu que dans les administrations publiques. Il est vrai que nous pourrions encore recourir à d'autres facteurs pour expliquer les salaires plus élevés des employés mariés.

Parallèlement à l'âge, l'état-civil et la position dans la profession, la durée de service joue également un rôle dans la fixation du salaire. Dans toutes les catégories d'âge, les salaires des employés ayant plusieurs années de service sont plus élevés que ceux de leurs collègues récemment engagés. Le salaire augmente donc avec la durée du service. Il semble toutefois qu'après 10 ans de service la période des augmentations soit close. Les employés mariés, pour des raisons évidentes, accusent une durée de service plus longue dans la même entreprise que les célibataires. La durée du service augmente naturellement avec l'âge. Les jeunes employés représentent l'élément fluctuant et les employés plus âgés l'élément stable. Depuis 1928, en raison de la crise et des difficultés de trouver aisément une nouvelle place, nous constatons une plus grande stabilité de l'emploi.

Par ailleurs, il n'est pas sans intérêt de comparer les salaires selon les branches et les groupes d'industrie:

Branche resp. groupe d'industrie	Salaire standardisé annuel moyen en francs	
	tous les employés	employés âgés de 40 ans et plus
<i>Banques</i>	5389	8262
<i>Assurances</i>	5134	7066
<i>Commerce</i>	4732	6360
<i>Industrie</i>	4663	6228
Industrie chimique	5120	7256
Alimentation	5017	7222
Arts graphiques	4979	—
Papier, cuir, caoutchouc	4935	—
Matériaux de bâtiment	4730	—
Habillement	4680	—
Métaux et machines	4438	5830
Textile	4408	5645
Horlogerie, bijouterie	4297	—

C'est chez les employés de banque que nous rencontrons les meilleures conditions de salaires et chez les employés de l'industrie que nous constatons les plus mauvaises. Les différences que nous observons dans l'industrie reflètent assez bien la situation des diverses branches avant la dévaluation. Les salaires les plus bas sont versés dans les branches de l'industrie d'exportation fortement frappées par la crise, les plus hauts dans l'industrie chimique, florissante, ainsi que dans l'industrie de l'alimentation, en partie parce que ces entreprises font de bonnes affaires, en partie aussi parce qu'elles ont d'importantes réserves de capitaux. Parmi les industries où nous rencontrons les salaires les plus élevés figurent celles qui travaillent exclusivement ou tout au moins en grande partie pour le marché intérieur et qui ont été moins

sensibles au recul de la conjoncture. Les possibilités d'amélioration des salaires varient donc fortement d'une industrie à l'autre comme le montre en particulier le tableau des salaires des employés ayant atteint ou dépassé l'âge de 40 ans.

Une comparaison avec 1928 montre, comme nous pouvions nous y attendre, que ce sont les employés des industries dites de crise (industrie des machines et métaux, horlogerie, textile, habillement) qui ont eu à subir les plus fortes baisses de salaires. Elles atteignent de 17 à 19%. Cette constatation est extrêmement importante, étant donné que presque la moitié des employés sont occupés dans les industries dites de crise. Les employés des industries qui n'ont été que relativement peu touchées par la crise n'ont pas été épargnés par les baisses de salaires. Dans l'industrie chimique, par exemple, elles ont atteint 14%.

Comme nous l'avons déjà souligné, nous constatons une adaptation croissante entre les salaires payés dans les villes et à la campagne. En 1936, la moyenne annuelle standardisée des diverses classes de communes était la suivante:

	Fr.
Communes rurales	4650
Petites villes	4628
Villes de moyenne importance	4700
Grandes villes	4949
Moyenne générale	4776

En tenant compte du pouvoir d'achat de la monnaie, nous pouvons dire qu'aujourd'hui les employés sont moins bien payés dans les villes que dans les communes rurales alors qu'autrefois la situation était inverse. Par ailleurs, les conditions de salaires varient de ville à ville, selon la diversité de leur structure économique et sociale:

	Salaire annuel moyen standardisé des employés au-dessous de 40 ans en francs
Zurich	4438
Bâle	4398
Berne	4331
Lucerne	4447
Bienne	4295
Winterthour	4252
St-Gall	4087
Genève	3936
Lausanne	3876
La Chaux-de-Fonds	3895

Zurich, Bâle et Lucerne sont en tête avec 4400 francs en moyenne; viennent ensuite Berne, Bienne et Winterthour. Nous constatons une différence marquée entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. En Suisse alémanique, les salaires des employés dépassent d'environ 10% ceux de leurs collègues de Suisse romande.

20 Employés du sexe féminin.

3014 employées ont participé à l'enquête. Contrairement à leurs collègues masculins, leur structure est plus homogène tant en ce qui concerne l'état-

civil que la position dans la profession. Les 135 employées mariées, les 86 veuves ou divorcées de même que les 119 gradées comptent pour peu dans la masse des célibataires non gradées. Comme on le voit, les chances d'avancement du personnel féminin sont très réduites.

En 1936, le salaire moyen standardisé des employées était de 3018 francs (salaire masculin: 4776 francs). La baisse des salaires intervenue depuis 1928 est de 16,1%; elle est à peu de chose près la même que celle de leurs collègues masculins. Ce sont surtout les jeunes employées touchant déjà les salaires les plus bas qui ont subi la plus forte baisse de salaires. Ce phénomène est une conséquence directe de l'afflux croissant des jeunes filles vers les professions commerciales. L'augmentation de l'offre a entraîné un avilissement des salaires.

De même que chez les hommes, le salaire augmente avec l'âge et la durée du service. Depuis la crise, les conditions se sont profondément modifiées pour les femmes également. Aujourd'hui 65% des femmes entre 20 et 24 ans touchent un salaire ne dépassant pas 2500 francs par an. En 1928, cette proportion était de 36% seulement. Alors qu'en 1928 un tiers des femmes entre 25 et 29 ans avaient un salaire de 4000 francs, en 1936, un dixième seulement atteignaient cette somme. Deux cinquièmes des jeunes filles au-dessous de 20 ans doivent se contenter d'un salaire de 1500 francs au maximum. Il est vrai qu'il s'agit en partie de débutantes (mais plus d'apprenties). Il semble douteux que le personnel non organisé atteigne les mêmes taux de salaire.

Plus encore que chez les hommes, on constate un accroissement de la stabilité, une augmentation de la durée de service. Aujourd'hui, la moitié des employées accusent une durée de service de 6 ans et plus dans la même entreprise. En 1928, un tiers seulement des employées étaient depuis aussi longtemps dans la même place. En outre, les femmes se fixent plus tôt que les hommes.

Nous donnons ci-dessous un aperçu des conditions de salaires du personnel féminin de bureau dans les diverses branches de l'industrie:

	Salaire annuel moyen standardisé en francs
Industrie	2948
Commerce	2977
Banques, assurances	3310
Divers	3165

De même que les hommes, ce sont les employées de banque et d'assurance qui bénéficient des meilleurs conditions de salaires. Dans l'industrie et le commerce, les salaires varient comme ceux des hommes, à cette différence près qu'ils évoluent à un niveau inférieur. Les différences locales sont proportionnellement les mêmes, c'est-à-dire que les salaires nominaux sont plus élevés dans les villes qu'à la campagne et en Suisse alémanique qu'en Suisse romande.

*

Etant donné la gravité des baisses de salaires, quel est donc le revenu réel des employés en 1936? De 1928 à 1936, l'indice suisse du coût de la vie a baissé de 19%. Le salaire annuel moyen des employés masculins a baissé dans une proportion légèrement moindre, soit de 16,5% seulement. Il semble donc que l'on puisse en conclure que, depuis 1928, le salaire réel des employés masculins s'est quelque peu amélioré. Mais l'indice du coût de la vie, calculé pour moitié sur la consommation des familles ouvrières, n'est pas applicable

sans autre aux employés, étant donné que leur genre de vie se distingue sur certain points de celui des ouvriers. D'une manière générale, le salaire moyen des employés est plus élevé que celui des ouvriers; il s'ensuit que la proportion des dépenses qui ne sont pas prises en considération par l'indice du coût de la vie augmente. Selon les budgets de familles d'employés pour 1935/36 qui ont fait l'objet d'une étude de la Société suisse des commerçants, ces sortes de dépenses atteignent le 40% du revenu. Une comparaison avec la classe ouvrière est défavorable aux employés en ce sens que, selon les statistiques officielles, les salaires horaires moyens des ouvriers de toutes les industries ont baissé le 10% à peine depuis 1928, c'est-à-dire presque de la moitié moins que l'indice du coût de la vie.

B. Durée du travail et vacances.

Le tableau ci-dessous indique la durée normale hebdomadaire du travail:

Heures de travail par semaine	Hommes	Femmes en pour-cent	Tous les salariés
Jusqu'à 44	22,0	26,9	23,2
de 45 à 47	25,3	22,5	24,6
48	24,6	23,3	24,3
49 et davantage .	28,1	27,3	27,9
Total	100	100	100

Comme on le voit chacune de ces quatre catégories groupe environ un quart de tous les employés; 28% travaillent 49 heures et davantage par semaine. Des journées de travail de 9 et de 10 heures ne sont pas des exceptions. Cette ampleur exagérée de la durée du travail est en corrélation étroite avec la réduction du personnel qui est résultée de la crise; elle constitue un obstacle à la résorption du chômage.

C'est dans les banques et les assurances que la durée du travail est la plus courte. Par contre, c'est dans le commerce qu'elle est la plus longue. 48% des employés de commerce travaillent plus de 48 heures par semaine. La situation est plus favorable dans l'industrie où 25% seulement du personnel travaille plus de 48 heures. Les dispositions relatives à la protection des travailleurs et à la durée du travail n'ont pas laissé de profiter aux employés de l'industrie.

Le tableau ci-dessous donne quelques indications sur la durée des vacances:

Sur 100 employés masculins				
11,1	n'avaient pas de vacances payées			
1,2	de 1 à 5 jours de vacances payées			
9,2	6 » » »	»	»	»
5,0	de 7 à 11 » » »	»	»	»
44,4	12 » » »	»	»	»
5,2	de 13 à 17 » » »	»	»	»
23,9	18 jours et davantage			
100				

Le système des « 15 jours de vacances » est le plus répandu (12 jours ouvrables). Il va sans dire que la durée des vacances dépend de l'âge des intéressés et de leurs années de service. 22% des employés au-dessous de 24 ans n'ont pas de vacances et 19% 6 jours au plus; par contre, plus de la moitié des employés âgés de plus de 50 ans ont 18 jours et plus de vacances. Nous n'en constatons pas moins que, dans cette catégorie, 8% n'ont pas de

vacances. Les employés de banque sont de nouveau plus favorisés que ceux des autres branches. Après un ou deux ans de service 72% des employés de banque bénéficient de 12 jours de vacances au moins par an, soit le double des vacances consenties aux employés de commerce et d'industrie. D'une manière générale, nous pouvons dire que ce sont les branches où les salaires sont les plus élevés et la durée du travail la plus courte que la réglementation des vacances est la meilleure.

Dans ce domaine, les employés des centres urbains sont plus favorisés que leurs collègues des communes rurales et des petites localités. La réglementation des vacances des femmes est plus favorable que celle des hommes des catégories inférieures d'âge. Alors que 29% seulement des femmes n'ont pas de vacances après un ou deux ans de service, cette proportion est de 37% chez les hommes. Après 10 ans de service, cette différence entre les deux sexes disparaît.

La crise a eu des conséquences défavorables sur la réglementation des vacances. Comparativement à 1928, nous constatons un double avilissement; la durée du service donnant droit à des vacances a été augmentée tandis que les vacances elles-mêmes étaient réduites.

*

D'une manière générale, nous pouvons dire que les employés ont été fortement atteints par la crise économique. Le recul de la conjoncture s'est traduit avant tout par une réduction considérable de leur revenu. Les chances d'avancement et de développement des employés ont été compromises, les postes supérieurs à repourvoir étant devenus extrêmement rares. D'autre part, les employés n'avaient plus que de faibles possibilités d'améliorer leur position en changeant de place. Par ailleurs, la durée du travail et la réglementation des vacances ont également subi un avilissement depuis 1928.

Les salaires à l'étranger.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, la courbe des salaires a poursuivi son mouvement ascensionnel dans la plupart des pays. Il va sans dire que les améliorations ainsi obtenues n'ont pas partout la même ampleur. De pays à pays nous constatons parfois des différences considérables. Les prix ont suivi la même évolution, si bien que les salaires réels n'ont pas augmenté dans la même proportion que les salaires nominaux; parfois même ils n'ont bénéficié d'aucune amélioration. Ils ont même reculé dans quelques cas.

En corrélation avec l'avilissement de la situation économique observée dans divers pays, notamment aux Etats-Unis, nous constatons, à la fin de 1937 et au début de 1938, que les augmentations sont de nouveau accompagnées de réductions de salaires qui, toutefois, n'apparaissent pas encore dans les chiffres de 1937; elles ne semblent, d'ailleurs, pas avoir pris une grande ampleur jusqu'à aujourd'hui.

Etats-Unis d'Amérique.

Dans ce pays, 1937 a entraîné une sérieuse augmentation des salaires. Selon la statistique publiée par le National Industrial Conference Board, les salaires horaires moyens dans 25 industries ont évolué comme suit au cours de ces dernières années.

	Salaires horaires		
	En cents	Indice-témoin du salaire nominal 1929=100	Indice-témoin du salaire réel 1929=100
1929	5,89	100	100
1933	4,91	83	109
1934	5,81	99	125
1935	6,00	102	126
1936	6,17	105	128
1937	6,82 *	120	141
1938, Févr.	—	122	146

* Janvier/Août.

Comparativement à 1936, le salaire horaire nominal moyen de l'ouvrier américain est en augmentation de 14% en chiffre rond. En dépit de la dépression économique apparue au printemps 1937 aux Etats-Unis, les salaires n'en accusent pas moins une augmentation considérable. Quoi qu'il en soit, les réductions de salaires de 1937 — il s'agit encore de cas isolés — ne figurent pas encore dans la statistique de l'Industrial Board. Jusqu'à présent, il semble que le recul de la conjoncture se soit manifesté davantage par une recrudescence du chômage que par une baisse des salaires. Les salaires horaires ne donnent donc pas une image exacte du revenu réel de la classe ouvrière. La statistique ci-dessus ne permet pas de se rendre compte de la perte de gain causée par le chômage, soit total, soit partiel. Nous savons que la somme totale des salaires payés a passé de 103,8 à 110,2 d'août à octobre 1937 (somme totale des salaires versés de 1923 à 1925 = 100). En octobre 1936 par contre, ce chiffre ne dépassait pas 89,0. Si l'on multiplie le salaire horaire moyen par le chiffre moyen des heures hebdomadaires de travail, on constate qu'en 1937 le gain hebdomadaire moyen de l'ouvrier américain était supérieur de 12,5% à celui de l'année précédente.

Jusqu'en octobre 1937, le coût de la vie a marqué une lente tendance à la hausse. L'amélioration des salaires réels, en d'autres mots, du pouvoir d'achat réel du revenu des travailleurs, a été un peu moindre que celle des salaires nominaux, qui révèlent toutefois une augmentation considérable, de 10% comparativement à 1936. L'indice du salaire réel est supérieur de 47% à celui de 1929. Cette amélioration s'est encore poursuivie en 1938; toutefois, elle est causée davantage par la baisse des prix du commerce de détail intervenue en automne 1937 que par des augmentations de salaires.

La loi promulguée il y a quelque jours par le Congrès (parlement) des Etats-Unis en vue de réglementer les conditions de travail (Fair Labor Standards Acts) entraîne deux innovations considérables dans le domaine de la politique sociale: l'introduction générale de la semaine de 40 heures et la fixation à 40 cents du salaire horaire minimum. Les nouvelles dispositions de la loi entreront progressivement en vigueur afin de faciliter l'adaptation de l'économie à la situation. Ainsi, c'est par étape que les Etats-Unis procéderont à la réduction de la durée du travail et à l'augmentation du salaire minimum. Ce n'est guère que trois ans après l'entrée en vigueur de la loi que ses dispositions entreront pleinement en vigueur, c'est-à-dire que la semaine de travail ne sera plus que de 40 heures et que le salaire horaire minimum atteindra 40 cents sur tout le territoire des Etats-Unis. Tout dépassement de la durée du travail fixée par la loi doit bénéficier d'une indemnité de 50%. Dans chaque industrie sont instituées des commissions tripartites de salaires comprenant des représentants des employeurs, des salariés et des pouvoirs

publics. La nouvelle loi prévoit une réglementation particulière des conditions de travail des jeunes gens.

Grande-Bretagne

Le mouvement ascensionnel des salaires s'est poursuivi au cours de l'année dernière. Toutefois, contrairement à ce qui s'est passé aux Etats-Unis, le niveau des salaires n'a augmenté que très lentement en Grande-Bretagne. Comparativement à l'année précédente, l'amélioration ne dépasse pas de 3 à 4%. Les chiffres ci-dessous indiquent l'évolution des salaires au cours de ces dernières années.

	Indice des salaires hebdomadaires (salaires de tarif)	
	Salaire nominal 1929=100	Salaire réel 1929=100
1929	100	100
1933	95	111
1934	96	112
1935	97	111
1936	100	112
1937	103	109

Au cours de 1937, on estime à 5 millions environ le nombre des ouvriers qui ont bénéficié d'augmentations de salaires. Par contre, 4400 ont subi une réduction. La somme totale des salaires hebdomadaires accuse donc une augmentation de 780,500 livres. La situation des mineurs s'est particulièrement améliorée ensuite de la reprise économique intervenue dans les régions minières. Alors qu'en 1932 et 1933, plus de 30% des membres des caisses d'assurance-chômage étaient sans travail, ce chiffre est tombé à 14,6 en 1937 et à 11,5 en janvier 1938, où le nombre des chômeurs était de 99,500 contre 425,000 en juin 1932. Non seulement le degré d'occupation de cette catégorie de travailleurs s'est amélioré mais encore le niveau des salaires ensuite des augmentations intervenues au cours des deux dernières années. En 1937, elles ont oscillé entre 2 et 10%.

L'augmentation du coût de la vie s'est poursuivie parallèlement. A la fin de 1937, le coût de la vie était de 5 à 6% plus élevé que l'année précédente. Depuis 1936, les prix ont augmenté plus rapidement que les salaires si bien que nous enregistrons une légère baisse du salaire réel en 1937. Quoi qu'il en soit, le salaire réel est encore plus élevé de 9% qu'en 1929. Cette amélioration du salaire réel est due davantage à la baisse constante du coût de la vie qu'aux augmentations du salaire nominal.

Ces derniers temps, l'augmentation des salaires s'est poursuivie. Au cours des 4 premiers mois de 1938, 3 millions de travailleurs environ ont bénéficié d'améliorations de salaires. Les augmentations les plus récentes en date concernent surtout les ouvriers mineurs de plusieurs districts, les constructions navales, la marine de commerce, l'industrie chimique et quelques catégories du personnel des chemins de fer. Toutefois, le recul de la conjoncture ressort du fait qu'au cours du 1^{er} trimestre 1938 374,000 ouvriers (330,000 pour le seul mois d'avril) ont été victimes d'une baisse de salaires contre 4400 seulement en 1937. Ces réductions ont principalement eu lieu dans les autres districts miniers que ceux mentionnés plus haut, de même que dans diverses branches de l'industrie textile (blanchiment, teinturerie, impression, équipement).

Suède.

Les salaires et les prix témoignent d'une remarquable stabilité. Au cours des années de dépression ils n'ont baissé que dans une faible proportion. Partant, le mouvement de hausse est aussi moins ample que dans les autres pays.

Salaires dans l'industrie, les transports et les services publics:

Années	Salaires horaires			Gains journaliers		
	Couronnes	Indice du salaire nominal 1929=100	Indice du salaire réel	Couronnes	Indice du salaire nominal 1929=100	Indice du salaire réel
1929	1,12	100	100	8,90	100	100
1933	1,09	97,3	107,5	8,69	97,6	107,9
1934	1,09	97,3	106,8	8,72	98,0	107,5
1935	1,11	99,1	107,4	9,00	101,1	109,6
1936	1,12	100,0	107,0	9,00	101,1	108,2

De 1935 à 1936, les salaires horaires ont augmenté de 1% environ en moyenne; par contre, les gains journaliers nominaux sont demeurés sans changement. Au cours de la même période, le coût de la vie a augmenté dans les mêmes proportions si bien que le salaire réel est sensiblement demeuré le même; par contre, le gain journalier réel a quelque peu reculé. Comparés au niveau d'avant-guerre (1913), les salaires réels de 1936 étaient supérieurs de 77% en ce qui concerne les salaires horaires et de 49% en ce qui concerne le gain journalier. L'augmentation des salaires a été plus considérable dans l'agriculture et dans les exploitations forestières que dans l'industrie. Elles ont atteint une moyenne de 10% pour les ouvriers agricoles et de 25 à 30% pour les ouvriers forestiers.

Parallèlement à l'amélioration du degré d'occupation — le nombre des ouvriers d'industrie a passé de 300,507 à 316,877 de 1935 à 1936 — et à la légère augmentation des salaires, nous constatons un accroissement de la somme totale des salaires versés. En ce qui concerne l'industrie, il est de l'ordre de 56,8 millions de couronnes ou 8%, ce qui correspond à un total de 759,9 millions de couronnes. C'est dans l'extraction du minerai et dans l'industrie métallurgique que nous constatons l'augmentation la plus considérable (12%); viennent ensuite l'extraction de la pierre, le textile, l'industrie du vêtement (chacune 8%).

Nous ne sommes pas encore en possession des chiffres moyens pour 1937. En automne ont eu lieu des augmentations de salaires de 5 à 10% dans la sidérurgie, l'industrie du verre et la marine de commerce. Par contre, le coût de la vie a marqué une tendance plus forte à la hausse en 1937, bien qu'elle n'ait pas dépassé de 2 à 3%.

Le contrat collectif conclu pour une durée de deux ans dans l'industrie métallurgique, en janvier 1938, entraîne une augmentation des salaires ainsi qu'une amélioration des conditions de travail. Le salaire horaire marque une augmentation de 8 øre pour les ouvriers qualifiés adultes et de 7 à 9 øre pour les femmes et les ouvriers non qualifiés. Les salaires minima ont été augmentés proportionnellement. En outre, les vacances payées ont été étendues jusqu'à concurrence de 6 jours par an.

France.

La course à laquelle se livrent les prix et les salaires s'est poursuivie en 1937. Les effets entraînés par la situation généralement favorable du degré d'occupation, de même que les augmentations de salaires consenties, ont été neutralisés en grande partie par l'augmentation constante des prix. Partant, la tension sociale ne cesse pas.

La France ne dispose malheureusement pas d'une statistique générale des salaires. Les chiffres relatifs à l'industrie métallurgique de la région parisienne, que nous avons sous les yeux, ne sauraient traduire la situation en France. Les augmentations de salaires intervenues dans les entreprises métallurgiques de la région parisienne ont probablement été plus importantes que dans les autres régions du pays.

	Salaires horaires dans l'industrie métal- lurgique de la région parisienne 1929=100	Indice du coût de la vie à Paris 1929=100
1929	100	100
1932	100	94,6
1935	101	86,9
1936	116	91,1
1937, Mars	162	104,5
1937, Sept.	189 *	113,3

* Chiffres approximatifs.

Sur la base de ces chiffres, il semble que les salaires aient augmenté plus rapidement que les prix. De 1936 (moyenne annuelle) à septembre 1937 les salaires nominaux des ouvriers de la métallurgie de la région parisienne accusent une augmentation de 63% alors qu'au cours de la même période l'indice du coût de la vie à Paris marque une hausse de 24% seulement. Mais depuis lors, les prix du commerce de détail ont fortement augmenté, soit de 9% environ de septembre 1937 à mars 1938. Ensuite de la réduction de la durée hebdomadaire du travail, les gains hebdomadaires ont augmenté dans une proportion bien moindre que les salaires horaires, si bien qu'il est fort probable que les salaires nominaux n'ont pas fortement varié.

Contrairement à ce qui s'est passé dans les autres pays, l'amélioration des salaires et des conditions de travail ne correspond pas, en France, à une amélioration parallèle de la situation économique. L'économie française est toujours en proie à une dépression; jusqu'à aujourd'hui, il n'a pas encore été possible d'accroître fortement le volume de la production.

Belgique.

Selon les chiffres publiés par la Banque nationale de Belgique, les salaires ont évolué comme suit au cours de ces dernières années:

Indice des salaires horaires (1933 = 100)

	Ensemble des ouvriers	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés
1934	96	—	—
1935	92	—	—
1936	99	101	102
1937	110 *	112 *	115 *

* Chiffres provisoires.

Les augmentations de salaires intervenues depuis 1936 atteignent en moyenne 11% pour toutes les catégories d'ouvriers. Toutefois, l'augmentation dont ont bénéficié les ouvriers non qualifiés (dont les salaires avaient subi la plus forte diminution) est quelque peu supérieur à celle des ouvriers qualifiés. L'amélioration des salaires varie également selon les diverses branches d'industrie. C'est dans l'industrie minière, la métallurgie et les transports que nous constatons les plus fortes augmentations de salaires. Par contre, dans le textile, l'industrie de l'alimentation et l'industrie du verre, les améliorations de salaires sont loin d'être aussi considérables. Au cours de l'année écoulée, l'augmentation du coût de la vie a été inférieure à celle des salaires, ne dépassant pas de 8 à 9%. Il s'ensuit donc que les salaires nominaux des ouvriers belges ont bénéficié d'une légère amélioration.

Allemagne.

L'évolution des salaires en Allemagne diffère essentiellement de celle des autres pays. Alors que dans les autres pays industriels qui avaient procédé à de fortes réductions au cours de la crise, les salaires ont augmenté considérablement au cours de la reprise économique, la courbe des salaires allemands, par contre, est demeurée pour ainsi dire stationnaire depuis les baisses draconiennes de 1931/32.

	Salaires de tarif	Salaires nominaux		Salaires réels Salaires hebdom. 1929=100
		Salaires horaires 1929=100	Salaires hebdom.	
1929	100	100	100	100
1930	102	97	92	101
1931	97	90	81	102
1932	82	75	67	96
1933	79	73	68	95
1934	79	75	73	97
1935	79	76	75	95
1936	79	77	78	95
1937 *	79	79	80	97

* Chiffres provisoires.

Le gouvernement allemand tend à stabiliser les prix et les salaires. Cette mesure doit empêcher un renchérissement du coût de la production. Le gouvernement maintient rigoureusement les salaires de la période de dépression et n'autorise aucune amélioration des salaires réglés par les conventions collectives. Ces salaires n'ont pas bénéficié de la moindre amélioration; ils ont été maintenus au taux de 1933, le plus bas de la période de crise (inférieur de 21% à celui de 1929). Il est vrai qu'en période de conjoncture ces salaires de tarif sont aussi des salaires minima, qui sont généralement augmentés. Depuis l'étiage de la crise, les salaires horaires ont augmenté d'environ 8%. Les gains hebdomadaires ont augmenté dans une proportion plus grande encore, soit de 19% comparativement à 1932. Mais cette amélioration est due en faible partie seulement à l'augmentation du salaire nominal; elle résulte surtout de la suppression du chômage partiel et de l'extension des heures

supplémentaires résultant de la reprise économique. En 1937, la durée quotidienne moyenne du travail pour l'ensemble des industries, qui était tombée à 6,91 heures en 1932, avait de nouveau atteint le chiffre de 1929, soit 7,67 heures.

Depuis 1933, les possibilités de gain se sont tout d'abord améliorées dans les branches qui ont tout particulièrement profité de la reprise économique, entre autres dans les industries travaillant le fer et les métaux, dans l'industrie du bois et du bâtiment. Par contre, les salaires horaires n'accusent qu'une faible amélioration dans le textile. Ensuite de la pénurie des ouvriers qualifiés, les salaires de cette catégorie accusent une augmentation un peu plus forte que ceux des ouvriers auxiliaires. Si les employeurs avaient la possibilité légale d'augmenter les salaires à leur gré, ils ne manqueraient pas de tenter, par cette méthode, de se disputer mutuellement les ouvriers qualifiés. Mais la fixation des salaires a été soustraite à l'initiative privée.

En 1937, les salaires horaires aussi bien que les salaires hebdomadaires et de tarif étaient inférieurs d'un cinquième à ceux de 1929 alors que, dans presque tous les autres pays, ce niveau avait de nouveau été atteint, si ce n'est même considérablement dépassé.

Il va sans dire que l'amélioration du degré d'occupation entraîne automatiquement un accroissement de la part du revenu national provenant du travail. Selon la statistique des caisses de maladie, le nombre des ouvriers occupés a passé de 12 à 18 millions de 1932 à 1937. D'autre part, les chiffres publiés par l'Office de statistique du Reich sur la base des cotisations versées à l'assurance-invalidité, le revenu des ouvriers assurés accuse, de 1932 à 1937, une amélioration nominale de 85% correspondant à une amélioration du pouvoir d'achat de 80%.

En nous appuyant sur les chiffres relatifs au coût de la vie et à l'évolution des salaires, nous avons établi un indice des gains hebdomadaires réels. Le résultat est infiniment moins favorable pour les ouvriers allemands que pour ceux des autres pays industriels. Les salaires réels très bas de la période 1932/33 n'ont bénéficié que d'une minime amélioration. Ils sont encore au-dessous du niveau de 1929 alors que les salaires réels payés aux Etats-Unis le dépassent de 41%. La situation de l'ouvrier allemand est très loin de s'être améliorée dans les mêmes proportions que la situation économique. Nous pouvons en dire autant de tous les Etats dans lesquels les formidables dépenses nécessitées par les armements ont nécessité de graves amputations du niveau de vie des masses travailleuses. D'ailleurs, des nationaux-socialistes influents reconnaissent eux-mêmes sans ambage que le niveau de vie de la population allemande est bas.

Ainsi, les chiffres que nous avons mentionnés plus haut sont même trop élevés et ne correspondent pas entièrement à la réalité. Afin d'avoir une image exacte des conditions de salaires en Allemagne, il ne suffit pas de prendre en considération les salaires bruts seulement comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Il est indispensable de tenir compte des baisses de salaires très sensibles que représentent les prélèvements de toute sorte opérés sur le revenu de l'ouvrier allemand. Pour autant qu'il s'agit d'impôts ou de prestations sociales, ces prélèvements sont encore justifiés dans une certaine mesure parce qu'ils reviennent indirectement aux travailleurs, tout au moins partiellement. Selon les indications de l'Office de statistique du Reich, les prélèvements moyens opérés sur les salaires bruts en application des dispositions légales atteignent les proportions suivantes:

	Cotisations aux assurances sociales en pour-cent du salaire brut	Impôts	Total des prélève- ments légaux
1913/14	3,5	2,5	6
1929	8,5	3,5	12
1932	9,5	3	12,5
1933	9	3,5	12,5
1934	9	4	13
1935	9	4	13
1936	9	4,5	13,5
1937	9	4,5	13,5

En ce qui concerne le premier groupe de prélèvements, il s'agit des cotisations des salariés à l'assurance-invalidité, maladie et chômage. Ils constituent à l'heure actuelle le 9% du salaire brut. Les prélèvements relatifs aux salaires se répartissent en impôt sur le salaire, impôt civique et impôt de crise; ce dernier est devenu impôt de prévoyance-chômage en 1932. En 1937, l'ensemble des prélèvements relatifs aux impôts divers atteignait le 4,5% du salaire brut. Le taux de l'impôt varie avec les charges de famille. Depuis 1933, les contribuables mariés et les pères de familles nombreuses ont bénéficié d'importants allègements. En 1937, l'ensemble des prélèvements légaux a atteint 13,5% du salaire brut contre 12% en 1929.

Malheureusement, la statistique ne donne aucune indication sur les autres cotisations auxquelles les travailleurs sont régulièrement astreints (Front du travail, secours d'hiver, institution de prévoyance nationale-socialiste, etc.). Nous savons seulement que les cotisations prélevées par le Front du travail constituent environ le 1,5% du salaire brut. Ces cotisations remplacent les cotisations syndicales; si elles sont moins élevées elles atteignent par contre l'ensemble des travailleurs. Si nous tenons compte de la cotisation au Front du travail nous arrivons à un total de 15%. Tous ces prélèvements, les uns obligatoires, les autres « volontaires » (en réalité, ils sont tout aussi obligatoires que les prélèvements légaux) ne laissent pas d'entraîner un avilissement considérable des salaires des travailleurs allemands, déjà insuffisants.

Autres pays.

Dans la plupart des autres pays nous constatons également un mouvement ascensionnel des salaires. En Tchécoslovaquie le gain quotidien moyen d'un ouvrier assuré était, en octobre 1937, supérieur de 7% à celui de l'année précédente. Le coût de la vie a augmenté dans des proportions infiniment moindres, soit de 1 à 2% seulement, si bien que le salaire réel a augmenté. Il semble que les salaires aient augmenté dans une proportion plus considérable en Italie. Malheureusement nous ne disposons pas des chiffres nécessaires. Par contre, le coût de la vie marque une hausse considérable (de 14% de décembre 1936 à décembre 1937), si bien qu'il n'est guère probable que les salaires réels aient bénéficié d'une amélioration sensible. Au Japon, le niveau de vie de la classe ouvrière continue de baisser. De 1929 à 1935/36, le point le plus bas de la crise, les salaires ont été réduits de 18%. Pour la première fois depuis des années, nous constatons une légère hausse de salaires en 1937. Mais tandis que les salaires augmentaient de 7% à peine le coût de la vie, par contre, accusait une hausse de 14%, entraînant une diminution sensible du salaire réel.